

Objet : Montant des paramètres financiers des prestations d'action sociale : revalorisation du montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile à compter du 1^{er} août 2026

Référence : 2026-20

Date : 16/07/2026

Direction Nationale de l'Action Sociale
Pôle Pilotage, Support et Prospectives
Auteur : Laurent Tarrieu / Alix Champ

Diffusion :

Mesdames et messieurs les directeurs des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale

Résumé : L'arrêté ministériel du 28 mai 2026 a agréé les avenants 75 et 76 de la branche de l'aide à domicile relatifs à des évolutions salariales et à la revalorisation des indemnités kilométriques. Le coût de ces avenants est estimé à environ 3,13% de la masse salariale chargée de la branche. Ces deux avenants ayant été agréés par les pouvoirs publics, la Commission d'action sanitaire et sociale de la Cnav, lors de sa séance du 7 juillet 2026 et par délégation d'attribution du Conseil d'administration de la CNAV, a validé la revalorisation, à hauteur de 3,13%, du montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile à compter du 1^{er} août 2026.

1 – MONTANT DE PARTICIPATION HORAIRE DE L'AIDE HUMAINE A DOMICILE

1.1 - Le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile

Le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile, délivrée dans le cadre des OSCAR, s'établit, pour toutes les heures réalisées à compter du 1^{er} août 2026 :

- Pour la Métropole et les DOM : à **28 euros (31,40 €)** pour les dimanches et jours fériés)
- Pour l'Alsace-Moselle : à **28,20 euros (31,60 €)** pour les dimanches et jours fériés)

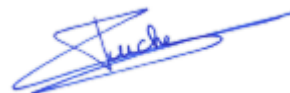
Les autres paramètres financiers des prestations d'action sociale restent inchangés au titre de l'exercice 2026.

* *

*

Cette circulaire CNAV annule et remplace les circulaires Cnav n°2025-26 du 05/12/2025 et 2026-3 du 28/01/2026 pour le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile.

**La Directrice générale de la
Cnav par intérim,**



Annexes

- Annexe 1 : Paramètres financiers 2026 des prestations d'action sociale

Paramètres financiers 2026	
Montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile	Métropole et les DOM : à 28 € (31,40 € pour les dimanches et jours fériés) Alsace-Moselle : à 28,20 € (31,60 € pour les dimanches et jours fériés)
Montant plafond des évaluations de besoins	136 €
OSCAR	
Forfait prévention	500 euros pour des aides pérennes, 300 euros pour des aides temporaires.
Forfait coordination	200 euros
Plafond annuel d'heures d'aide humaine à domicile	80 heures pour des aides pérennes, pouvant aller jusqu'à un plafond de 91 heures 54 heures pour des aides temporaires
Secours	
Secours sociaux	870 €
Secours catastrophes naturelles	1 220 euros pour une personne seule 1 960 euros pour un ménage
Secours énergie	223 €